

CEuvrer pour le développement dans des situations de partenariat difficile

La communauté internationale a pris conscience depuis quelques années de la nécessité pour les donateurs de rester engagés, en dépit des risques inhérents, même dans les pays où le modèle de partenariat préconisé par le CAD ne peut s'appliquer pleinement. Le large consensus qui s'est dégagé à la réunion à haut niveau du CAD de 2002 lors du débat consacré à la coopération pour le développement dans des situations de partenariat difficile en est une parfaite illustration. Cette section du Rapport propose une synthèse des échanges sur cette question auxquels ont donné lieu deux récentes réunions du CAD, l'une de caractère général, l'autre abordant de façon spécifique l'effort de reconstruction en Afghanistan.

1. Introduction

Les situations de partenariat difficile se caractérisent, entre autres, par un manque de volonté politique et des capacités réduites de conception et de mise en œuvre des politiques. Lors de la réunion à haut niveau du CAD des 15 et 16 mai 2002, les ministres ont donné tout leur appui à l'établissement de principes et de recommandations relatifs à l'action des donateurs, lorsqu'ils s'engagent dans le contexte de situations de cette nature. Cela inclut le renforcement nécessaire des politiques à des institutions, aptes à promouvoir un changement favorable aux pauvres, la poursuite du développement en faveur des pauvres, l'amélioration de la coordination entre les donateurs bilatéraux et multilatéraux du point de vue de l'analyse de l'action et la cohérence de l'ensemble de leur politique.

Cette section du rapport offre un résumé de deux réunions récentes du Comité à ce sujet :

- La première a pris la forme d'un atelier, *CEuvrer pour le développement dans des situations de partenariat difficile*, organisé conjointement par le CAD, la Banque mondiale et d'autres partenaires et a abordé la nécessité

pour les donateurs, de rester engagés, comme la façon de mettre en œuvre des activités de coopération au développement dans les pays sujets aux conflits ou en train d'émerger d'un conflit.

- La seconde a réuni informellement des experts sur la *Reconstruction et la reprise en Afghanistan – Imaginer l'avenir*. Organisée par le CAD, avec la participation d'experts d'Afghanistan, elle a abordé les problèmes particuliers que rencontre ce pays dans son effort de reconstruction et les moyens de mettre en œuvre des solutions permettant de promouvoir une reprise étendue et soutenue.

2. Atelier conjoint CAD/Banque mondiale/CE/PNUD sur le thème « CEuvrer pour le développement dans des situations de partenariat difficile », 28-29 octobre 2002

Dans le prolongement de la réunion à haut niveau du CAD de 2002, le Réseau du CAD sur la bonne gouvernance et le

renforcement des capacités a poursuivi sa collaboration avec la Banque mondiale, la Commission européenne (CE) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en organisant un Atelier conjoint sur le thème « Œuvrer pour le développement dans des situations de partenariat difficile ». Cet atelier a eu lieu à Paris les 28 et 29 octobre 2002.

De nombreux membres du CAD étaient représentés, dans certains cas par leur délégué. Des représentants d'organismes de développement multilatéraux, d'autres organisations internationales et de la société civile ainsi que des personnalités venant de pays en développement y ont également participé.

Ils se sont réunis pour débattre des approches à retenir et des difficultés associées à la fourniture d'une aide au développement à des pays caractérisés par des insuffisances majeures au niveau des institutions, de la gouvernance et des politiques menées. Cet atelier conjoint poursuivait un triple objectif :

- Travailler à l'adoption d'une *perspective commune*.
- *Engager des consultations et un dialogue avec les autres parties prenantes*, y compris des représentants des pays en développement.
- *Manifester l'engagement de la communauté des donateurs à améliorer leur assistance en dépit des difficultés inhérentes à la situation.*

Rester engagés

La communauté internationale a pris conscience depuis quelques années de la nécessité pour les donateurs de rester

engagés, en dépit des risques inhérents, même dans les pays où le modèle de partenariat préconisé par le CAD ne peut s'appliquer pleinement. Le large consensus qui s'est dégagé à la réunion à haut niveau du CAD de 2002 lors du débat consacré à la coopération pour le développement dans des situations de partenariat difficile en est une parfaite illustration.

Les échanges de vues auxquels a donné lieu la réunion à haut niveau de 2002 ont également montré l'évolution des mentalités au sein de la communauté des donateurs quant à l'efficacité de l'aide et à la nécessité d'adopter des approches mieux adaptées au contexte propre aux pays en difficulté. Les participants sont également conscients des effets de contagion que peuvent avoir sur le plan régional les problèmes rencontrés par certains pays.

Les difficultés et les risques inhérents à ces situations, conjugués à l'évolution depuis une dizaine d'années vers des programmes et des prêts axés sur les résultats, ont amené les donateurs à se demander s'ils devaient se désengager – précisément au moment où leur aide est la plus cruciale – et, sinon, à s'interroger pour déterminer comment rendre leur aide plus efficace. Le CAD, dans les travaux qu'il consacre aux partenariats difficiles ainsi qu'aux approches novatrices à appliquer face à des pays exposés au risque de conflits, et la Banque mondiale, dans ses travaux sur les pays à faible revenu soumis à des tensions (LICUS) tentent de répondre à ces préoccupations.

La Banque mondiale et le CAD/OCDE ont jeté les bases de cet atelier en présentant conjointement leurs travaux d'analyse respectifs sur les approches à

Encadré VII-1.

Approches à suivre dans des situations de partenariat difficile

Principaux éléments ressortant de la présentation conjointe par le CAD et la Banque mondiale de leurs travaux sur le thème « Œuvrer pour le développement dans des situations de partenariat difficile »

Contexte

Dans le cadre de leurs discussions sur les partenariats difficiles, les participants à la réunion à haut niveau du CAD tenue en mai 2002 se sont déclarés favorables à la poursuite des travaux sur la mise en œuvre des principes. En juillet 2002, le Conseil d'administration de la Banque mondiale a procédé à l'examen du rapport de son groupe de travail sur les pays à faible revenu assujettis au stress (LICUS). Vu le degré très élevé de cohérence et de complémentarité de leurs travaux, la Banque mondiale et le CAD ont décidé de poursuivre leur coopération en liaison avec la CE et le PNUD.

La présentation conjointe par le CAD et la Banque mondiale de leurs travaux lors de l'atelier organisé en octobre 2002 symbolisait les efforts entrepris pour coopérer en matière de mise en œuvre.

Principes de base

- Les principes d'appropriation et de partenariat occupent une place centrale dans le paradigme actuel de la coopération pour le développement (objectifs du millénaire pour le développement, politiques de la Banque mondiale).
- Un bon partenariat présente les caractéristiques suivantes :
 - Des objectifs communs de réduction de la pauvreté.
 - Une large adhésion aux principes de bonne gouvernance.
 - La mise en œuvre de politiques généralement saines.
 - La capacité de progresser (avec l'aide des donateurs pour ce qui est du renforcement des capacités).
- La réunion de ces conditions permet à la coopération pour le développement de donner les meilleurs résultats à l'appui des programmes de développement pilotés par les pays partenaires.

Caractéristiques communes aux partenariats difficiles/pays à faible revenu assujettis au stress

- Absence générale de volonté de réduire la pauvreté, généralement aggravée par le manque de moyens dont dispose le pays pour ce faire.
- Les principales caractéristiques qualitatives, liées entre elles, sont les suivantes :
 - Une gouvernance laissant à désirer (par exemple, conflit violent, répression, forte corruption).
 - Faible priorité accordée par le gouvernement à la lutte contre la pauvreté.
 - Politiques mal définies.
 - Capacité limitée de progresser, même avec le soutien des donateurs.
 - Les pays sortant d'un conflit ou exposés au risque de conflit forment un sous-ensemble important.
- Les situations de partenariat difficile sont très diverses et il n'existe pas d'approche unique pour y faire face.
- Le meilleur indicateur quantitatif qu'ait trouvé jusqu'ici la Banque mondiale est le mauvais score obtenu dans le cadre de l'Évaluation de la performance de la politique et des institutions des pays (EPIN).

Encadré VII-1. (suite)

Approches à suivre dans des situations de partenariat difficile**Que faire dans ces conditions ?**

- Mesurer les risques d'un désengagement (par exemple, l'impact régional de la « faillite de l'État »).
- S'engager différemment en :
 - Améliorant l'analyse des problèmes et de la situation du pays.
 - Privilégiant l'échange de connaissances et le changement.
 - Étudiant différents circuits et mécanismes d'acheminement.
 - Intensifiant la coordination sur la base d'évaluations communes.
 - Examinant la cohérence des politiques des donneurs (par exemple, échanges et investissement, terrorisme, drogue, blanchiment d'argent).
- S'attacher principalement à améliorer les politiques, les institutions et la gouvernance pour promouvoir un changement favorable aux pauvres.
- Assurer le fonctionnement des services sociaux de base.

Enseignements clés pour les donneurs

- Effectuer une analyse conjointe rigoureuse des problèmes, contraintes et possibilités.
- Reconnaître la nécessité de passer de manière résolue de l'analyse conjointe à l'engagement conjoint.
- Rechercher des coalitions à l'appui de la réforme et s'attaquer aux obstacles à la réalisation de performances satisfaisantes.
- Tenir compte du peu d'empressement à opérer une réforme et des faibles capacités pour ce faire.
- Soutenir l'expérimentation et l'innovation.
- Définir des priorités claires s'inscrivant dans une séquence chronologique précise.
- Assurer le fonctionnement des services de base fournis aux pauvres, notamment en recourant aux ONG et éventuellement en pilotant des organismes indépendants de prestation de services.
- Œuvrer à une transition vers la mise en œuvre de programmes pilotés par les pays partenaires.
- Renforcer la coordination à l'échelon local, notamment lorsqu'elle pose des problèmes.
- Tous les donneurs n'ont pas besoin de s'engager en même temps.
- Passer du stade des idées partagées à une mise en œuvre conjointe et efficace.

retenir en cas de partenariat difficile¹. Cette présentation conjointe, que résume l'encadré VII-1, traduisait la cohérence d'ensemble et la complémentarité des

documents d'orientation produits par les deux organisations. Elle symbolisait en outre les efforts menés par le CAD et la Banque mondiale pour travailler ensemble

1. Voir *World Bank Group Work in Low Income Countries Under Stress*, septembre 2002 (www.worldbank.org/operations/licus) ; CAD, « La coopération pour le développement dans des situations de partenariat difficile », mai 2002, (www.oecd.org/dac/governance/conflict).

sur les thèmes-clés relatifs à l'efficacité de l'aide, et à leur mise en œuvre. Cette présentation conjointe faisait en outre ressortir quelques points de divergence sur certaines priorités ou nuances entre les deux approches.

Dans des contextes difficiles, soutenir une stratégie de lutte contre la pauvreté de grande ampleur menée par le pays n'est pas une tâche aisée : la défense des intérêts en place nuit souvent aux efforts de réforme visant à agir en faveur des pauvres, la voix des plus défavorisés ne peut se faire entendre et les institutions fondamentales ne sont pas dotées des capacités requises, notamment dans les pays au sortir d'un conflit ou exposés à un risque de conflit. Les approches à privilégier dans de tels cas doivent prendre en compte ces difficultés et s'appuyer sur les grands principes énoncés dans la présentation conjointe de la Banque et du CAD, à savoir rester présents en adoptant une position commune s'articulant autour de plusieurs axes :

- Être conscients des avantages comparatifs des organisations en présence et de leur rôle complémentaire pour œuvrer en faveur du développement dans des situations de partenariat difficile.
- Coordonner la programmation de l'aide autour d'une série d'objectifs limités et réalistes.
- S'efforcer de réunir les conditions propres à améliorer les politiques, les institutions et la gouvernance à travers des « réformes de génération zéro » (initiatives envisageables sur le plan politique susceptibles de donner des résultats rapides et tangibles qui favorisent la poursuite de la réforme).
- Maintenir des services sociaux de base pour les pauvres et les améliorer.
- Une fois que les priorités de la réforme sont établies en concertation avec les

acteurs nationaux, les donateurs et les organismes de développement doivent s'appliquer à les renforcer à travers une action concertée, fruit d'une analyse conjointe des problèmes, des contraintes et des possibilités.

- Mettre en place des systèmes de suivi et d'évaluation solides de façon à passer du stade des idées partagées à une mise en œuvre commune et efficace.

La CE et le PNUD, respectivement comme membre et Observateur au sein du CAD, sont des partenaires dans le cadre des approches définies dans la note du CAD. La CE a présenté le cadre de son action dans les situations de partenariat difficile, laquelle s'articule autour d'une utilisation souple et séquentielle de mécanismes politiques et d'instruments, sous forme d'aide ou pas, allant de l'aide humanitaire et de la collaboration avec des acteurs ne relevant pas de l'appareil d'État, à la mise en œuvre de stratégies et programmes au plan national et régional. Ce dispositif permet à la CE de rester engagée même dans les situations les plus difficiles. La CE considère par ailleurs la démocratie, le respect des droits de l'homme et la règle de droit comme des éléments essentiels du partenariat pour le développement, et souligne l'importance déterminante d'une bonne gouvernance. Outre le dialogue sur les politiques à suivre qu'elle entretient avec ses pays partenaires, la CE est mandatée pour s'attaquer aux problèmes qui se posent dans ces domaines en déclenchant un mécanisme de consultation. La plupart des situations de partenariat difficile sont associées à des conflits. La CE a récemment recentré son effort sur les mécanismes de prévention des conflits, notamment en les intégrant systématiquement à ses programmes de développement, et a révisé ses politiques visant à relier l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement.

Conséquences sur le plan opérationnel

Le PNUD a présidé un groupe de discussion sur la mise en œuvre, qui a mis en évidence une convergence de vues sur les principes de base de l'approche définie dans la première session, mais également des préoccupations et des divergences sur la mise en œuvre. La coordination entre les donneurs a été considérée comme une question parmi les plus importantes, mais qui pose aussi le plus de difficultés dans ce type de situation. Les échanges de vues ont été centrés sur la difficulté d'œuvrer en faveur de la viabilité à long terme en appliquant des programmes à court terme, l'importance d'élaborer des stratégies au niveau des pays en développement et la nécessité de reconnaître les avantages comparatifs des différents organismes de coopération pour le développement en présence. Il a également été rappelé qu'il était nécessaire de mettre en place des dispositifs souples de façon à permettre une évolution des programmes en fonction des enseignements tirés de l'expérience. Certains participants ont souligné combien il était difficile politiquement de rester engagé pour certains, ou de se réengager pour d'autres. Cela vaut autant pour les donneurs, qui doivent rendre compte de leur engagement à leurs contribuables, que pour les pays bénéficiaires, qui à l'évidence se heurtent à des résistances politiques colossales face au changement.

Des avis divergents ont été exprimés en ce qui concerne le recours à des structures parallèles à l'État pour la prestation de services, comme les Autorités indépendantes de services publics proposées dans la communication relative aux LICUS. Certains participants estiment que ce peut être dans certains cas une solution temporaire nécessaire, bien qu'imparfaite. D'autres s'inquiètent des risques, voire de

l'impact négatif, que peuvent présenter de telles structures, et préconisent de les concevoir d'emblée comme des dispositifs transitoires à expérimenter seulement dans de rares et graves cas de faillite de l'État. D'autres travaux d'évaluation sur ce point sont jugés nécessaires.

L'une des préoccupations partagées par de nombreux participants portait sur la nécessité pour les partenaires extérieurs de réussir à mieux connaître et mieux comprendre les pays partenaires concernés. Cela vaut en particulier pour le contexte socio-politique dans lequel s'inscrivent les efforts de développement lorsque les donneurs possèdent un avantage comparatif. D'autres institutions comme la CE et certaines organisations des Nations Unies, tel le PNUD, qui sont très présents sur le terrain, et en particulier dans les situations difficiles, peuvent aussi jouer un rôle important. Cette analyse devrait être largement partagée de façon à renforcer la cohérence et la complémentarité des stratégies des donneurs. Plusieurs intervenants ont souligné la nécessité de prendre en compte les niveaux régional et infra-régional.

Des initiatives régionales comme le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) suscitent un intérêt tout particulier. Les participants préconisent de continuer à soutenir cette initiative qui non seulement est conduite par des organisations régionales, mais où la pression exercée par les pairs peut favoriser le changement.

Débats thématiques

Pendant l'atelier, les participants ont été divisés en plusieurs groupes de discussion. Il faut noter le caractère très complémentaire des différentes sessions,

notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités et le changement, ainsi que la prestation des services sociaux.

Gouvernance et croissance favorable aux pauvres

Les participants ont souligné que l'un des problèmes majeurs auxquels se heurtent les réformateurs et les donateurs réside dans la difficulté de déterminer comment s'y prendre pour apporter l'aide la plus efficace, notamment de définir les réformes de génération zéro. Les besoins des pays dans des situations de partenariat difficile sont très divers, selon qu'ils sortent d'un conflit ou que leurs capacités de gestion publique sont extrêmement pauvres. De l'avis général, l'importance d'un engagement à long terme est primordiale, même s'il est nécessaire tactiquement d'obtenir rapidement des résultats sur lesquels s'appuyer pour progresser. Les participants ont reconnu qu'il importait de mieux connaître et de travailler encore sur les méthodologies d'analyse socio-politique. Ils ont en outre pris acte de la nécessité de partager plus largement l'information, non seulement entre donateurs et partenaires, mais aussi avec les partenaires locaux et régionaux.

Renforcement des capacités et changement

Cette session a établi une distinction entre deux grands aspects du renforcement des capacités : le premier, qui permet d'induire un changement social, et le second, qui permet d'améliorer la prestation des services de base. Les participants estiment qu'il faut absolument veiller à ce que le renforcement des capacités relève de l'initiative des pays eux-mêmes, que non seulement les pouvoirs publics, mais aussi la société civile (y compris les ONG), le secteur privé, les médias et les milieux

universitaires interviennent pour créer les conditions du changement. Le secteur des ONG est considéré comme particulièrement important étant donné que, dans certains pays, elles sont souvent la seule source d'action sociale, et ont un rôle à jouer en matière de stabilité et de bonne gouvernance. Le secteur non gouvernemental n'est cependant pas le remède à tous les maux, et les efforts de renforcement des capacités doivent se poursuivre avec les pouvoirs publics et les autres parties en présence. Les participants à cette session préconisent de favoriser les accords de formation et de jumelage avec des organisations extérieures, d'encourager les nationaux expatriés à rentrer dans leur pays d'origine pour travailler, de commencer par des actions à petite échelle pour les développer en cas de réussite, et de fixer des échéances précises à la durée de vie des entités exécutantes, comme les Autorités indépendantes de services publics.

Prestation de services sociaux

Cette session, comme celle consacrée au renforcement des capacités, a abouti à la conclusion selon laquelle même si la prestation de services sociaux peut être une bonne base de départ pour les donateurs qui souhaitent contribuer au changement et à la réforme des institutions, il leur faut néanmoins éviter de soutenir durablement des services parallèles. Certains intervenants ont signalé que leur expérience leur avait montré que des stratégies de transition présentées comme telles et la participation des administrations locales étaient un moyen de maintenir l'engagement des autorités. La prestation de services sociaux n'a pas seulement un caractère technique, mais a également des répercussions politiques et sociales de grande ampleur. Plusieurs intervenants ont recommandé de rechercher des solutions

d'abord au niveau de la communauté, notamment en associant les femmes, car elles sont souvent les plus efficaces forces de changement dans ce domaine. Il faut pour cela bien comprendre et analyser le contexte socio-politique. Des expériences pilotes à petite échelle pourraient être menées, puis reproduites à plus grande échelle une fois leur efficacité avérée.

Cohérence et coordination de l'aide

Les débats sur ce thème ont été centrés sur l'impératif de cohérence entre les donneurs pour ce qui concerne leurs approches, leurs stratégies et leurs modes d'action. Les participants ont insisté sur le fait que la coordination, dans ces situations difficiles, est encore plus décisive pour aider le pays à se concentrer sur quelques priorités fondamentales, et que le défaut de coordination est particulièrement dommageable dans les situations où les ressources, comme les possibilités d'agir de l'extérieur, sont rares. La possibilité de mettre en pratique les approches existantes, qu'elles reposent sur les Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP) ou s'appliquent à des domaines précis (ex. : bonne gouvernance ou autres), a également été examinée. Les participants ont fait référence à plusieurs autres dispositifs à explorer plus avant, consistant par exemple à intégrer les enseignements de la coordination de l'aide humanitaire, les interactions entre stabilité et sécurité, la concertation des efforts au niveau des industries extractives et le soutien à des organisations ou initiatives régionales ou infrarégionales.

Conclusions

Tout en reconnaissant la pluralité des vues sur les différents dispositifs examinés, les participants ont exprimé leur

adhésion à des principes de base et aux approches à retenir. Ils estiment qu'il est temps maintenant de s'intéresser à la concrétisation de cette vision commune et à la coordination au niveau national.

De l'avis général, il faut :

- *Replacer les approches à mettre en œuvre dans des situations de partenariat difficile dans le contexte du débat sur l'efficacité de l'aide* (y compris sur l'affectation de l'aide en fonction des résultats), la *concrétisation des Objectifs du millénaire pour le développement* et la *mise en œuvre du Consensus de Monterrey*.
- *Mieux comprendre, à partir de l'expérience, les situations concrètes de partenariat difficile et en partager les enseignements*, notamment dans les situations extrêmement difficiles dans lesquelles se trouvent, par exemple, les pays au sortir d'un conflit ou exposés au risque de conflit.
- *Passer du stade des principes à celui de la mise en œuvre*, en exploitant les avantages comparatifs des différentes institutions. Les convergences de vues des donneurs sur ces questions donneront lieu à une collaboration plus étroite avec les autres partenaires, y compris avec le NEPAD.

Il a été pris acte de la participation active de la CE et du PNUD et il a été décidé de s'employer à poursuivre cette collaboration pour donner suite à cette réunion.

Les participants se sont entendus sur les trois étapes suivantes :

- Premièrement, l'effort d'apprentissage à partir de l'expérience doit se porter au niveau des pays, dans le cadre d'un engagement autour de situations ou de difficultés précises au plan national. Il a été décidé de soutenir des expériences pilotes menées par le PNUD et la Banque mondiale dans quatre pays, en vue d'un

suivi de la mise en œuvre, de même qu'une proposition en faveur d'un engagement plus massif autour de telles expériences avec d'autres donateurs bilatéraux et multilatéraux. Il pourrait également être envisagé de donner un rôle de premier plan à quelques donateurs bilatéraux dans certains pays.

- Deuxièmement, il a été proposé de créer une « instance d'apprentissage et de conseil » afin d'échanger les analyses, les connaissances et les meilleures pratiques concernant la mise en œuvre des principes et approches préconisés dans les documents du CAD et de la Banque mondiale et examinés à l'occasion de l'atelier. Le CAD, la Banque mondiale, le PNUD et la CE poursuivraient leur collaboration dans le cadre de ce groupe.

- Troisièmement, le Réseau du CAD sur la bonne gouvernance et le renforcement des capacités (GOVNET) qui, comme il en avait reçu le mandat à la réunion à haut niveau du CAD de 2001, a conduit les travaux sur les situations de partenariat difficile, pourrait assurer le secrétariat de cette « instance d'apprentissage et de conseil ». Les travaux de GOVNET consacré à cette instance seraient néanmoins menés conjointement avec le Réseau du CAD sur les conflits, la paix et la coopération pour le développement. Cette instance marquerait ainsi la concrétisation du concept « d'unité consultative en ligne » qui avait été accueilli favorablement par les pays membres du CAD à la réunion à haut niveau de 2002.

Il a également été fait référence lors de l'atelier à un autre événement : le Séminaire conjoint d'experts du CAD et

du Centre de développement sur le thème « *Efficacité de l'aide et sélectivité : intégrer de multiples objectifs dans les décisions d'affectation de l'aide* » (Paris, mars 2003). Ce séminaire a traité des moyens d'intégrer à moindre coût l'objectif de réduction de la pauvreté dans d'autres objectifs de développement. Il pourrait être envisagé par exemple de fournir durablement un soutien modeste à l'appui de ces partenariats difficiles, comme le préconisent les approches retenues par le CAD et la Banque mondiale. La reconstruction après un conflit et l'aide humanitaire sont d'autres objectifs à prendre en compte.

3. Réunion d'experts du CAD sur le thème « Reconstruction et reprise en Afghanistan : imaginer l'avenir », 2 et 3 mai 2002

À la réunion des hauts fonctionnaires du CAD, tenue en décembre 2001, il a été proposé d'organiser une réunion d'experts sur l'Afghanistan. Cette réunion d'experts a eu lieu les 2 et 3 mai 2002, à Paris². Elle a rassemblé plus de 80 participants, dont des représentants de l'autorité intérimaire afghane (AIA), des spécialistes indépendants de la prévention des conflits et de la reconstruction, et de hauts responsables des organismes d'aide bilatéraux et multilatéraux participant aux programmes de redressement et de reconstruction de l'Afghanistan.

2. Cette réunion s'inscrit dans le contexte des travaux du CAD sur la prévention des conflits. Voir *Prévenir les conflits violents* (OCDE, 2001) (www.oecd.org/dac/governance/conflict).

La réunion s'est articulée autour des questions suivantes :

- Les fondements de l'organisation politique afghane : *Gouvernance et sécurité*.
- Les multiples facteurs en jeu : *Renforcement des capacités des pouvoirs publics et de la société civile*.
- Les régions : *Promouvoir une croissance économique durable axée sur l'agriculture* (y compris le régime foncier et les infrastructures).

Cette réunion informelle d'experts avait pour objet de permettre à des représentants des membres et des observateurs du CAD chargés de l'Afghanistan de recueillir les points de vue d'experts indépendants et d'Afghans, notamment de membres de l'AIA, et d'établir un dialogue avec eux. La stratégie de reconstruction a été examinée et évaluée à la lumière de l'expérience acquise dans des situations comparables ainsi que des orientations du CAD sur la prévention des conflits violents et la bonne gestion des affaires publiques.

Questions et approches essentielles

Il est ressorti de la réunion que des progrès considérables ont été accomplis en Afghanistan dans de brefs délais, en dépit des dévastations de 23 années de guerre et de la persistance de graves problèmes politiques, économiques et sociaux. Parmi les indicateurs des progrès réalisés, on a cité l'établissement d'un premier cadre budgétaire et de développement national, et la simplification des mécanismes de coordination de l'action des donateurs, les Afghans assumant un rôle actif de direction. De premiers éléments ont été mis en place en vue d'un engagement durable de la communauté internationale en ce qui concerne le soutien de l'action engagée par l'Afghanistan

pour renforcer les institutions publiques, la sécurité, la politique économique et les infrastructures humaines et sociales. Les enjeux sont importants. La lenteur du processus de redressement et de reconstruction aurait des effets négatifs sur la réconciliation et la stabilité politiques et sociales.

Engagement durable et approche intégrée

L'engagement visible et durable de la communauté internationale à l'égard de l'aide, du redressement et des secours est indispensable au bon déroulement du processus politique. Eu égard à la difficulté qu'il y a d'essayer de reconstruire tandis que des conflits violents se poursuivent dans certains secteurs, il faut que les partenaires extérieurs et l'Afghanistan mettent en œuvre une approche intégrée pour continuer de fournir une aide humanitaire tout en apportant un soutien au redressement et au développement dans différentes régions du pays. La réalisation de progrès requiert des pays donateurs qu'ils adoptent une approche concernant « l'ensemble du gouvernement », garantissant la cohérence des politiques dans des domaines comme la diplomatie et la sécurité ou encore la coopération pour le développement.

Les donateurs doivent coordonner étroitement leur aide, y compris leur aide-projet, avec le cadre de développement national qui fera l'objet de consultations plus approfondies en Afghanistan, ainsi qu'avec le cadre budgétaire. Ils devraient accroître autant que possible la part de l'aide, y compris de l'aide-projet, qui transite par le budget, et veiller à ce que tous les apports d'aide soient notifiés rapidement via le cadre de notification commun de l'AACA. Une prévisibilité accrue de l'aide permettra aussi à l'AIA ainsi qu'à d'autres donateurs de mieux coordonner

l'investissement et d'accroître son efficacité. Un inventaire des activités en cours aidera à recenser les lacunes et les doubles emplois, et à dissuader les donateurs de mener des activités redondantes ou de se faire concurrence.

Les donateurs doivent prendre des risques dans cette situation complexe et respecter leurs engagements. Il existe un déficit budgétaire qui est estimé à 120 millions USD pour un budget s'élevant cette année à 600 millions USD. La communauté des donateurs a été instamment invitée à couvrir ce déficit, dans un souci de crédibilité, et à permettre le versement des salaires sans aggravation de l'inflation. D'une manière plus générale, le CAD devrait étudier les possibilités ménagées par les règles actuelles des membres en ce qui concerne l'utilisation du soutien budgétaire au profit de l'acheminement de l'aide, compte tenu de l'urgence de la situation. Pour qu'on continue de financer la majeure partie du budget de fonctionnement, il faudra aussi que le gouvernement apporte peu à peu des améliorations au niveau de la gestion fiduciaire et de l'information.

Sécurité et développement

Les dévastations de la guerre en Afghanistan ont rendu des investissements nécessaires dans tous les secteurs de la reconstruction nationale. Les participants ont appelé tout particulièrement l'attention sur la nécessité d'aborder les questions de sécurité. Il ne saurait y avoir de développement en l'absence de sécurité. Les donateurs ont entrepris de s'engager davantage dans la réforme de la sécurité, mais ils doivent être prêts à prendre plus de risques, en travaillant en collaboration avec les organismes chargés de la défense et de la sécurité au sein de leurs propres gouvernements.

Pour aborder les questions de sécurité, il faut adopter une approche intégrée de la transformation du secteur de la sécurité qui, au-delà des rôles des forces militaires et de police, intègre la nécessité d'une surveillance civile et de réformes complémentaires dans des domaines intéressant la sécurité comme les institutions judiciaires, pénitentiaires et de gestion publique. Pour garantir la sécurité humaine, il faut aussi s'attaquer à des problèmes complexes au sujet desquels il existe d'importantes divergences d'opinion. Il s'agit entre autres de la question de savoir comment aborder l'impunité, la justice et la réconciliation ; la démobilisation lorsqu'il n'existe pas encore d'autres moyens de subsistance ; la poursuite du rôle joué par les forces locales en matière de sécurité ; et la possibilité de créer à court terme une armée nationale et une police nationale. Certains participants afghans ont fait valoir que la Loya Jirga devrait envisager la possibilité d'instituer une commission nationale de conciliation, de médiation et de démilitarisation composée des sages de l'Afghanistan.

Une question essentielle de sécurité a trait à l'économie politique de la guerre. Les représentants afghans et les donateurs ont souligné la nécessité de trouver des moyens de marginaliser les saboteurs de la paix qui ont tout intérêt à perpétuer le conflit – comme ceux qui participent à la culture du pavot, à sa distribution ou aux ventes d'armements – ou à maintenir un contrôle politique. Les actions des pays donateurs et des pays voisins ainsi que celles du secteur privé national et international peuvent avoir une incidence positive ou négative – souvent à l'insu de ces derniers – sur les perspectives de paix. Les pays donateurs doivent intégrer l'économie politique de la guerre dans leurs programmes en adoptant une approche concernant « l'ensemble du gouvernement ».

Soutenir la transformation politique et institutionnelle

Le développement suppose aussi la mise en place d'institutions publiques crédibles et représentatives, et perçues comme telles. Les résultats obtenus par la Loya Jirga contribueront de façon décisive à conférer une légitimité au futur gouvernement. Si la responsabilité devant les donateurs pour l'aide fournie est importante, la responsabilité devant la population afghane l'est bien davantage.

Les participants se sont largement accordés à reconnaître, avec plus ou moins de force, que l'Afghanistan devait maintenir un équilibre entre les niveaux central, régional et local en renforçant les capacités et les rôles nécessaires pour que la reconstruction puisse être menée à bien. Cela requiert un « engagement constructif » des autorités locales et des chefs militaires dans les programmes de reconstruction. L'octroi de nouveaux financements par les donateurs doit être lié à la capacité des autorités locales d'assurer des conditions favorables au succès, de les intégrer à un processus graduel de réconciliation et de cohésion nationales et de faire en sorte que les efforts de reconstruction soient soutenus, viables et déployés à l'échelle du pays tout entier.

La participation des femmes afghanes (qui représentent 60 % de la population) au processus politique et de développement, y compris à la prise de décision, est essentielle pour la paix, le progrès économique et social, et la durabilité. Il faut donc centrer l'attention sur les droits des femmes et leur accès à l'éducation, à la santé et à d'autres services, ainsi qu'à des activités génératrices de revenu. Le même intérêt doit être porté aux enfants ainsi qu'aux minorités ethniques et marginalisées.

En ce qui concerne le renforcement des capacités, les donateurs doivent résister à la tentation de recourir à un nombre excessif de consultants extérieurs, et aider à renforcer et mettre à profit les capacités afghanes. Il s'agit de s'appuyer sur les structures en place au sein des pouvoirs publics, du secteur privé et de la société civile, et d'aider à créer de nouvelles capacités lorsque c'est nécessaire. Dans le secteur public, les domaines auxquels il faut prêter attention sont notamment la sécurité et la gestion des affaires publiques, la politique de développement et la réglementation du secteur financier. Les donateurs doivent aussi faire attention aux graves distorsions qu'ils peuvent créer par inadvertance sur les marchés du travail, travailler comme chauffeur pour un organisme étranger pouvant rapporter beaucoup plus que de travailler comme expert pour le gouvernement. Pour résoudre ce problème, il faudra aussi opérer une réforme des rémunérations dans le secteur public.

La diaspora peut jouer un rôle majeur à court terme, les besoins de l'Afghanistan en soutien technique extérieur étant considérables. La diaspora afghane instruite et qualifiée représente une source importante de compétences techniques et d'investissement. Si l'économie afghane dévastée par la guerre peut difficilement absorber les flux de réfugiés afghans rentrant dans leur pays, le gouvernement et les donateurs doivent encourager le retour de la diaspora instruite.

Promouvoir la croissance économique et la coopération régionale

L'économie de l'Afghanistan repose sur le secteur privé, les petits chefs d'entreprises en étant l'élément moteur. Leur rôle devrait être encouragé, de même que l'investissement de la diaspora. Cela

requiert une politique économique saine et une gestion économique claire et transparente. D'une manière plus générale, la croissance nécessite qu'on améliore l'éducation et la formation, les services de santé et le soutien au développement rural, notamment aux petits exploitants et à l'emploi connexe hors-exploitation. Pour ce faire, des investissements massifs devront être opérés dans la remise en état des infrastructures, notamment des routes, la gestion de l'énergie et de l'eau.

La coopération régionale, y compris les accords commerciaux, est essentielle pour assurer la croissance et la sécurité. L'enclavement de l'Afghanistan et son rôle historique de centre d'échanges et de transports font ressortir l'importance des échanges pour la croissance et de bonnes relations avec les pays voisins. Si les Afghans redoutent de devenir un satellite *de facto* de leurs voisins, économiquement ou politiquement parlant, l'existence de marchés ouverts dans la région sera d'une importance capitale pour une économie afghane viable. Les donateurs doivent, en conséquence, adopter une approche tant régionale que propre au pays, et tenir compte des préoccupations afghanes.

Les participants afghans à la réunion ont suggéré la création d'une instance régionale de dialogue pour l'Asie centrale. Au-delà des échanges et des transports, les questions d'intérêt commun dans la région concernent notamment les infrastructures et la gestion des ressources en eau et en électricité ; le trafic d'armes et de stupéfiants ; la criminalité transfrontières ; et le VIH/sida. Les pays de la région sont désireux de s'attaquer à la fois au problème de la drogue et aux intérêts liés à ce trafic. De la même manière, l'eau est une question essentielle en Asie centrale, la majeure partie de cette ressource provenant d'Afghanistan. Une approche

régionale peut aider à assurer un partage équitable des avantages et à éviter des conflits potentiels.

Coordination de l'action des donateurs et responsabilité mutuelle

Il est nécessaire d'améliorer la coordination entre les donateurs et la transparence de leur action sur le terrain en simplifiant et en harmonisant les procédures et, dans la mesure du possible, les conditions à remplir. Cela améliorera l'efficacité de l'aide, réduira la charge administrative correspondante et renforcera le rôle de l'AIA. La récente création de l'AACA, qui est censée coordonner tant l'aide publique que l'aide fournie par les ONG, est un pas en avant important dans cette direction.

La responsabilité mutuelle nécessite aussi un effort substantiel du côté afghan. Un certain nombre de suggestions formulées lors de la réunion ont été exposées ci-dessus. De plus, l'AACA elle-même doit travailler de concert avec les autres institutions gouvernementales et se garder de les tenir à l'écart. Elle doit aussi renforcer ses capacités en matière de responsabilité fiduciaire, d'incitation à la mise en œuvre et de contrôle en la matière.

Conclusions de la réunion d'experts

- Il est nécessaire d'améliorer la coordination de l'action des donateurs sur le terrain en simplifiant et en harmonisant les procédures pour réduire la charge administrative pesant sur l'autorité afghane chargée de la coordination de l'aide (AACA) qui a été créée par l'AIA, le 10 avril 2002. La coordination entre les donateurs devrait aussi valoir pour des questions thématiques ou sectorielles essentielles, comme le rôle des femmes, les réfugiés, l'agriculture, le

développement du secteur privé, la politique économique et la gestion des affaires publiques.

- *Il ne saurait y avoir de développement en l'absence de sécurité.* Les donateurs devront donc s'employer à répondre aux besoins en matière de sécurité sur le plan tant interne qu'externe (forces de police et reconstruction d'une armée nationale). Cela pose des problèmes aux organismes d'aide au développement qui craignent qu'on ne confonde les objectifs de développement et de sécurité. Une enquête sur l'adhésion des membres du CAD à l'objectif de sécurité aidera à prendre la mesure des possibilités actuelles de soutien à ce secteur.

- La communauté des donateurs a été instamment invitée à *couvrir le déficit budgétaire*, dans un souci de crédibilité, et à

permettre le versement des salaires sans aggravation de l'inflation. D'une manière plus générale, le CAD devrait étudier les possibilités ménagées par les règles actuelles des membres en ce qui concerne l'utilisation du soutien budgétaire au profit de l'acheminement de l'aide, compte tenu de l'urgence de la situation.

- *Les liens existant entre le centre et la périphérie* sont fragiles mais fondamentaux. Il est nécessaire d'encourager les autorités locales à participer de façon constructive aux programmes de reconstruction en les associant à un processus graduel de réconciliation et de cohésion nationales. Un soutien équilibré au centre et à la périphérie garantirait des efforts de reconstruction viables et à l'échelle du pays tout entier.

Glossaire des principaux termes et concepts

(Les termes en MAJUSCULES renvoient aux entrées à consulter).

AIDE : Dans la présente publication, le terme « aide » désigne uniquement les apports qui peuvent être considérés comme une AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT (APD) ou une AIDE PUBLIQUE (AP).

AIDE LIÉE : DONS ou PRÊTS d'origine publique ou bénéficiant d'un soutien public, servant à financer des achats de biens et services dans le seul pays donneur ou dans un groupe de pays qui ne comprend pas la quasi-totalité des pays bénéficiaires de l'aide. Les prêts et crédits d'aide liée ainsi que les FINANCEMENTS MIXTES sont soumis à certaines règles de discipline en ce qui concerne le NIVEAU DE CONCESSIONNALITÉ, les pays auxquels ils peuvent être accordés et l'utilité pour le développement, de façon à éviter que des fonds d'aide soient utilisés pour des projets qui seraient commercialement viables moyennant un financement aux conditions du marché et à s'assurer que les pays bénéficiaires reçoivent la meilleure contrepartie possible de l'argent dépensé. Pour plus de précisions, se reporter aux **Rapports sur la coopération pour le développement** 1987 (pp. 204-208) et 1992 (pp. 11-13).

AIDE NON LIÉE : Aide publique au développement servant à financer des achats de biens et services qui peuvent être effectués en totalité et librement dans la quasi-totalité des pays.

AIDE PARTIELLEMENT DÉLIÉE : Aide publique au développement servant à financer des achats de biens et services qui doivent être affectés soit dans le pays donneur soit parmi un groupe restreint d'autres pays, lequel doit toutefois comprendre la quasi-totalité des pays bénéficiaires.

L'aide partiellement déliée est soumise aux mêmes règles de discipline que les crédits d'AIDE LIÉE et le FINANCEMENT MIXTE.

AIDE PUBLIQUE (AP) : Apports qui répondraient aux critères d'inclusion dans l'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT, mais dont les bénéficiaires figurent à la partie II de la liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD (voir PAYS ET TERRITOIRES BÉNÉFICIAIRES).

AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT : PRÊTS ou DONS accordés aux pays et territoires figurant dans la partie I de la liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD (pays en développement) :

- Par le secteur public.
- Dans le but principalement de faciliter le développement économique et d'améliorer les conditions de vie.
- A des conditions financières libérales (dans le cas des prêts, l'ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ doit être d'au moins 25 %).

Outre les apports financiers, l'aide englobe la COOPÉRATION TECHNIQUE. Les dons, prêts et crédits consentis pour des motifs militaires ne sont pas pris en compte. Pour le traitement des remises de dettes au titre de prêts initialement accordés à des fins militaires, voir plus loin les « Notes sur les définitions et questions de mesure ».

AMORTISSEMENT : Remboursements du principal d'un PRÊT. Ne comprend pas les versements d'intérêts.

APPORT ASSIMILABLE A UN DON : Transaction pour laquelle le pays donneur

conserve le droit formel au remboursement mais a exprimé dans son ENGAGEMENT l'intention de conserver le produit du remboursement dans le pays emprunteur pour l'y utiliser au profit de ce pays.

APPORTS NETS : Montant total des VERSEMENTS effectués au cours d'un exercice comptable, déduction faite des remboursements de principal sur les PRÊTS en cours, hors intérêts.

APPORTS DU SECTEUR PRIVÉ : Apports aux conditions du marché financés par le secteur privé (c'est-à-dire variation des actifs privés à LONG TERME détenus par les résidents du pays auteur de la notification) et dons privés (c'est-à-dire dons d'organisations non gouvernementales, nets des subventions reçues du secteur public). Dans les présentations axées sur l'APPORT TOTAL NET DE RESSOURCES aux pays bénéficiaires, les apports aux conditions du marché sont ventilés comme suit :

- **Investissement direct** : Investissement effectué pour acquérir ou augmenter des intérêts durables dans une entreprise d'un pays figurant sur la liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD (voir PAYS ET TERRITOIRES BÉNÉFICIAIRES). La notion d'intérêt durable implique l'existence d'une relation à long terme, dans laquelle l'investisseur direct exerce une influence notable sur la gestion de l'entreprise, du fait qu'il en détient au moins 10 % du capital, ou l'équivalent sous forme de droits de vote ou autres moyens de contrôle. Dans la pratique, la valeur d'un investissement direct est donnée par la variation de la valeur nette pour la société-mère d'une filiale dans un pays bénéficiaire telle qu'elle figure dans la comptabilité de ladite société-mère.

- **Prêts bancaires internationaux** : PRÊTS nets aux pays figurant sur la liste des bénéficiaires de l'aide, consentis par des banques dans les pays de l'OCDE. Les prêts consentis par les autorités monétaires centrales sont exclus. Les obligations et les prêts bancaires garantis sont inclus dans ces présentations sous la rubrique AUTRES APPORTS PRIVÉS ou EMPRUNTS OBLIGATAIRES (voir ci-dessous).

- **Emprunts obligataires** : Émissions nettes d'obligations internationales par les pays figurant sur la liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD.

- **Autres apports privés** : Essentiellement acquisitions notifiées de titres émis par des entreprises de pays bénéficiaires de l'aide.

Dans les présentations axées sur les sorties de fonds des pays donateurs, les apports du secteur privé autres que les investissements directs renvoient uniquement aux prêts ayant une ÉCHÉANCE supérieure à un an et sont généralement ventilés entre les éléments suivants :

- **Crédits privés à l'exportation** : voir CRÉDITS A L'EXPORTATION.

- **Titres d'organismes multilatéraux** : Opérations du secteur privé bancaire et non bancaire portant sur des obligations, titres de créances, etc., émises par des institutions multilatérales.

- **Investissements bilatéraux de portefeuille et autres** : Englobent des prêts bancaires ainsi que les achats d'actions, d'obligations et de biens immobiliers.

APPORT TOTAL NET DE RESSOURCES : Dans l'apport de ressources aux pays bénéficiaires de l'aide (voir le tableau 1 de l'annexe statistique) sont inclus, outre le FPD, les CRÉDITS A L'EXPORTATION publics et privés et les opérations à COURT ou à LONG TERME du secteur

privé (voir APPORTS DU SECTEUR PRIVÉ). Le total de ces ressources est mesuré net des paiements d'AMORTISSEMENT et des capitaux rapatriés par les investisseurs privés. Les apports *bilatéraux* sont ceux consentis directement par un pays donneur à un pays bénéficiaire de l'aide. Les apports *multilatéraux* sont ceux qui sont acheminés par l'intermédiaire d'une organisation internationale ayant des activités dans le domaine du développement (comme la Banque mondiale ou le PNUD). Les tableaux où figure l'apport total net de ressources aux pays bénéficiaires recensent les apports des organismes multilatéraux à ces pays et non les contributions que lesdits organismes ont reçues des donneurs.

AUTRES APPORTS DU SECTEUR PUBLIC (AASP) : Apports financés par le secteur public au profit de pays figurant sur la liste des bénéficiaires de l'aide qui ne répondent pas aux critères de définition de l'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT ou de l'AIDE PUBLIQUE, soit parce que leur objectif principal n'est pas le développement, soit parce qu'ils comportent un ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ inférieur à 25 %.

BILATÉRAL : Voir APPORT TOTAL NET DE RESSOURCES.

CAD (COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT) : Comité de l'OCDE qui traite des questions de coopération pour le développement. On trouvera en frontispice de ce volume la description de ses objectifs et la liste de ses membres.

CENTRES FINANCIERS OFFSHORE : Pays ou territoires dont les institutions financières traitent essentiellement avec des non résidents.

COOPÉRATION TECHNIQUE : Englobe a) les subventions à des ressortissants de pays bénéficiaires de l'aide qui reçoivent un enseignement ou une formation dans leur pays ou à l'étranger, et b) les paiements destinés à défrayer les consultants, conseillers et personnels analogues, de même que les enseignants et administrateurs, en mission dans les pays bénéficiaires (y compris le coût du matériel correspondant). L'aide de ce type fournie spécifiquement pour faciliter l'exécution d'un projet d'équipement est englobée dans les dépenses relatives aux projets et programmes bilatéraux et n'est pas identifiée séparément en tant que coopération technique dans les statistiques des apports globaux.

CRÉANCE : Droit d'un créancier au remboursement d'un PRÊT ; par extension, le prêt lui-même ou son encours.

CRÉDITS A L'EXPORTATION : PRÊTS accordés pour les besoins du commerce extérieur et qui ne sont pas matérialisés par un instrument négociable. Ces crédits peuvent être octroyés par le secteur public ou le secteur privé. Dans ce dernier cas, ils peuvent être assortis d'une garantie publique.

COURT TERME : S'entend des PRÊTS d'une durée inférieure ou égale à un an.

DIFFÉRÉ D'AMORTISSEMENT : voir ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ.

DONS : Transferts effectués en espèces ou en nature et qui ne sont assortis d'aucune obligation de remboursement.

ÉCHÉANCE : Date à laquelle est dû le dernier remboursement d'un PRÊT ; par extension, durée de vie de ce prêt.

ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ : Cette notion rend compte des *conditions financières* d'un ENGAGEMENT : taux d'intérêt, ÉCHÉANCE et différé d'amortissement (délai jusqu'au premier remboursement de principal). Elle mesure la libéralité d'un PRÊT, autrement dit l'écart, en pourcentage, entre la valeur actualisée de l'ensemble des remboursements prévus et le montant des remboursements qui auraient résulté de l'application d'un taux d'intérêt de référence donné. Par convention, le taux de référence est fixé à 10 % dans les statistiques du CAD. Ce taux a été choisi comme indicateur de l'efficacité marginale de l'investissement domestique, c'est à dire du coût d'opportunité pour le donneur de mettre les fonds à la disposition du pays bénéficiaire. Par conséquent, l'élément de libéralité est nul pour un prêt dont le taux d'intérêt est de 10 % ; il est de 100 % pour un DON ; pour un prêt à un taux inférieur à 10 %, il se situe entre ces deux extrêmes. Pour obtenir *l'équivalent don* d'un prêt, il suffit de multiplier sa valeur nominale par son élément de libéralité (voir NIVEAU DE CONCESSIONNALITÉ). (Note : la notion d'élément de libéralité ne s'applique pas aux opérations réalisées par les banques multilatérales de développement à des conditions non libérales, c'est-à-dire dans le cadre de leurs « guichets non libéraux ».)

ENGAGEMENT : Obligation ferme, exprimée par écrit et appuyée sur les fonds nécessaires, prise par un donneur public de fournir une aide déterminée à un pays bénéficiaire ou à une organisation multilatérale. Les engagements bilatéraux s'expriment par le montant total du transfert prévu, quel que soit le temps nécessaire pour achever les VERSEMENTS. Les engagements vis-à-vis d'organisations multilatérales correspondent à la somme i) des versements éventuellement effectués au cours de l'année considérée qui n'avaient

pas antérieurement été notifiés sous forme d'engagements et ii) des versements prévus au cours de l'année suivante.

FINANCEMENT MIXTE : Conjugaison d'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT, sous forme de DONS ou de PRÊTS, avec tout autre financement pour constituer une enveloppe financière. Les financements mixtes sont assujettis aux mêmes critères de concessionnalité, d'utilité pour le développement et concernant les pays bénéficiaires auxquels ils peuvent être accordés, que les crédits d'AIDE LIÉE.

FINANCEMENT PUBLIC DU DÉVELOPPEMENT (FPD) : Ce concept, qui sert à mesurer les apports de ressources aux pays bénéficiaires, couvre a) l'APD bilatérale, b) les DONS et les PRÊTS au développement, assortis ou non de conditions libérales, consentis par les institutions financières multilatérales, et c) les AUTRES APPORTS DU SECTEUR PUBLIC jugés contribuer au développement (y compris les prêts de refinancement) mais dont l'ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ est trop faible pour qu'ils puissent être assimilés à une APD.

LISTE DU CAD : Voir PAYS ET TERRITOIRES BÉNÉFICIAIRES.

LONG TERME : Se dit des PRÊTS dont la durée est, à l'origine ou après prorogation, supérieure à un an.

NIVEAU DE CONCESSIONNALITÉ : Indicateur de la « libéralité » d'un crédit rendant compte de l'avantage consenti à l'emprunteur par rapport au taux du marché (voir aussi ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ). Techniquement, il est donné par la différence entre la valeur nominale d'un crédit d'AIDE LIÉE et la valeur du service de la dette à la date du décaissement, calculée au taux d'actualisation applicable à la

monnaie de la transaction et exprimée en pourcentage de la valeur nominale.

NON DÉCAISSÉS : Montants engagés mais non encore dépensés. Voir aussi ENGAGEMENT, VERSEMENT.

ORGANISMES MULTILATÉRAUX : Dans les statistiques du CAD, cette appellation recouvre les institutions internationales ayant pour membres des États, qui consacrent la totalité ou une grande partie de leurs activités au développement et aux pays bénéficiaires de l'aide. Ils englobent les banques multilatérales de développement (Banque mondiale, banques régionales de développement, par exemple), les organismes des Nations Unies et certains groupements régionaux (certains organismes de la Commission européenne ou certaines organisations arabes, par exemple). La contribution d'un membre du CAD à un organisme de ce genre est qualifiée de multilatérale dès lors qu'elle se fonde avec les contributions des autres membres de l'organisme et que celui-ci décide seul de l'affectation de ces ressources. Sauf indication contraire, les souscriptions au capital des banques multilatérales de développement sont présentées sur la base des dépôts, c'est-à-dire pour le montant de la lettre de crédit ou de l'instrument négociable correspondant et à la date du dépôt de cet instrument. Peu de données sont disponibles sur la base des encaissements c'est-à-dire des montants tirés à diverses dates par l'organisme sur l'instrument déposé.

PAYS ET TERRITOIRES BÉNÉFICIAIRES : La liste des bénéficiaires de l'aide, établie par le CAD, et utilisée pour les statistiques dans cet ouvrage, est reprise à la fin du volume. On trouvera plus loin, dans les « Notes sur les définitions et questions de mesure », des détails sur les modifications récemment apportées à cette liste. Depuis

le 1^{er} janvier 2000, la partie I de la liste comprend les catégories suivantes (le terme « pays » comprend les territoires) :

- **PMA** : Pays les moins avancés. Groupe défini par les Nations Unies. Sont classés dans ce groupe, les pays qui se situent en dessous de seuils fixés de revenu, de diversification économique et de développement social. En cas de modification du groupe des PMA, une mise à jour est immédiatement apportée à la liste du CAD.
- **Autres PFR** : Autres pays à faible revenu. Ce groupe comprend tous les pays, autres que les PMA, dont le PNB par habitant était inférieur ou égal à 760 dollars en 1998 (sur la base de l'Atlas de la Banque mondiale).
- **PRITI** : Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Ce sont les pays dont le PNB par habitant (sur la base de l'Atlas) se situait entre 761 et 3 030 dollars en 1998. Les pays qui appartiennent à la fois aux PMA et aux PRITI sont montrés en tant que PMA, et non en tant que PRITI.
- **PRITS** : Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Ce sont les pays dont le PNB par habitant (sur la base de l'Atlas) se situait entre 3 031 et 9 360 dollars en 1998.
- **PRÉ** : Pays à revenu élevé. Ce sont les pays en développement dont le PNB par habitant (sur la base de l'Atlas) était supérieur à 9 360 dollars en 1998.

La partie II de la liste comprend les « Pays en transition ». Elle inclut i) les pays les plus avancés d'Europe centrale et orientale et les plus avancés des nouveaux États indépendants de l'ex-Union soviétique ; et ii) les pays en développement les plus avancés. Voir aussi AIDE PUBLIQUE.

PRÊTS : Transferts qui impliquent un remboursement. Seuls les prêts d'une durée

de plus d'un an sont inclus dans les statistiques du CAD. Les chiffres relatifs aux prêts nets fournissent le montant des prêts déduction faite des remboursements de principal (mais non des paiements d'intérêts) au titre de prêts antérieurs. Par conséquent, lorsqu'un prêt est entièrement remboursé, son effet sur les apports totaux nets est nul sur l'ensemble de la durée du prêt.

RÉAMENAGEMENT (ou RESTRUCTURATION) DE LA DETTE : Toute mesure convenue entre un créancier et son débiteur qui modifie officiellement les conditions précédemment fixées pour le remboursement. Il peut s'agir d'une *remise de la dette* (extinction du PRÊT) ou d'un *rééchelonnement* passant soit par une révision de l'échéancier de remboursement soit par l'octroi d'un nouveau prêt de *refinancement*. Voir aussi les « Notes sur les définitions et questions de mesure », ci-après.

TRANSFERTS NETS : Dans les statistiques du CAD, les APPORTS NETS déduction faite des paiements d'intérêts.

VERSEMENT : Mise à la disposition d'un bénéficiaire de fonds ou achat pour son compte de biens ou de services ; par extension, le montant ainsi dépensé. Les versements correspondent aux transferts internationaux effectifs de ressources financières, ou de biens et de services, évalués à leur coût pour le donneur. Dans

le cas d'activités réalisées dans le pays donneur telles que programmes de formation, d'administration ou de sensibilisation du public, le versement est considéré comme effectué lorsque les fonds ont été transférés au prestataire de services ou au bénéficiaire. Ils peuvent être comptabilisés *bruts* (montant total versé au cours d'une période comptable donnée) ou *nets* (déduction faite de tous les remboursements de principal ou des restitutions de dons intervenus pendant la même période).

VOLUME (termes réels) : Les chiffres sur les apports fournis dans la présente publication sont exprimés en dollars des EU. Pour donner une idée plus réaliste de l'évolution dans le temps du volume des apports, certains chiffres sont donnés à prix et taux de change constants, par rapport à une année de référence précise. Autrement dit, un ajustement a été opéré pour tenir compte à la fois de l'inflation de la monnaie du donneur entre l'année considérée et l'année de référence et des variations du taux de change entre cette monnaie et le dollar des États-Unis au cours de la même période. On trouvera dans l'annexe statistique un tableau récapitulatif des facteurs de conversion (déflateurs) à appliquer pour convertir en dollars de l'année de référence (« prix constants ») tous les chiffres exprimés en dollars courants dans le Rapport (tableau 36).

Notes sur les définitions et questions de mesure

La couverture des données présentée dans le Rapport a changé ces dernières années. Les principaux aspects à retenir sont les suivants :

Modification du concept d'APD et de la portée du PNB/RNB

Si la définition de l'aide publique au développement ne s'est pas modifiée depuis 1972, des changements d'interprétation ont eu tendance à en élargir la portée. Parmi les principaux, on citera la comptabilisation dans l'APD des coûts administratifs (depuis 1979), de la part des subventions aux systèmes d'enseignement correspondant au coût de l'enseignement dispensé aux étudiants originaires de pays bénéficiaires de l'aide (laquelle est ressortie depuis 1984), et l'inclusion de l'assistance fournie par les pays donateurs aux réfugiés provenant de pays bénéficiaires de l'aide pendant leur première année de séjour (qui pouvait être notifiée depuis le début des années 80 mais ne l'est de façon généralisée que depuis 1991).

Il est difficile de chiffrer précisément les incidences de ces modifications, car souvent les changements apportés aux méthodes de collecte et à la couverture des données ne sont pas directement observables dans les notifications statistiques adressées par les membres. Les montants en cause peuvent cependant être importants. Ainsi, la notification du Canada en 1993 comprend pour la première fois un chiffre relatif à l'aide aux réfugiés dans ce pays, chiffre (184 millions de dollars) qui

représente près de 8 % de l'APD totale du Canada. D'autre part, les apports d'aide notifiés par l'Australie à la fin des années 80, étaient plus élevés d'environ 12 % que s'ils avaient été calculés selon les règles et procédures applicables quinze ans auparavant*.

La couverture du revenu national s'est elle aussi élargie du fait de l'inclusion de nouveaux domaines d'activité économique et de l'amélioration des méthodes de collecte des données. Le nouveau Système de comptabilité nationale (SCN) préconisé conjointement par l'OCDE et d'autres grandes organisations internationales donne une définition plus large que le précédent du PNB, qui y est rebaptisé revenu national brut, ou RNB. Cela tend à entraîner une diminution des rapports APD/RNB des donateurs. A titre d'exemple, les rapports APD/RNB de la Norvège et du Danemark ont baissé de 6 à 8 % lorsque ces pays sont passés au nouveau SCN au milieu des années 1990. Ceux de la Finlande et de l'Australie ont eux aussi ultérieurement affiché un recul, mais moins important – entre 2 et 4 %. A présent, tous les pays membres du CAD se fondent sur le nouveau SCN.

Pays bénéficiaires pris en compte

Depuis 1990, les pays et groupes de pays suivants ont été ajoutés à la liste des bénéficiaires de l'APD aux dates indiquées : les communautés noires d'Afrique du Sud (1991, maintenant désignées par le simple libellé Afrique du Sud) ; le Kazakhstan,

* S. Scott, « Some Aspects of the 1988/1989 Aid Budget », in *Quarterly Aid Round-up*, n° 6, AIDAB, Canberra, 1989, pp. 11-18.

la République kirghize, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan (1992) ; l'Arménie, la Géorgie et l'Azerbaïdjan (1993) ; les zones sous administration palestinienne (1994), le Moldova (1997). L'Érythrée, qui faisait anciennement partie de l'Éthiopie, est considérée comme un pays distinct depuis 1993. Pour leur part, les Territoires des îles du Pacifique anciennement sous tutelle des États-Unis, ont été remplacés au fil du temps par leurs États successeurs, à savoir les États fédérés de Micronésie et les îles Marshall (1992) et les îles Mariannes du Nord et Palaos (1994).

Au cours de la même période, les pays et territoires suivants ont été retirés de la liste des bénéficiaires de l'APD : Portugal (1991) ; Guyane française, Guadeloupe, Martinique, Réunion et Saint-Pierre et Miquelon (1992) ; Grèce (1994).

Depuis 1993, plusieurs PECO/NEI en transition sont inclus dans la partie II de la nouvelle liste des bénéficiaires de l'aide (cette liste est reproduite à la fin du présent ouvrage). L'aide consentie aux pays de la partie II est comptabilisée dans « l'aide publique » et non dans l'APD. Pour éviter des chevauchements, la partie II de la nouvelle liste ne comprend pas les PECO/NEI classés dans les bénéficiaires de l'APD.

A compter de 1996, les pays à revenu élevé suivants ont été reclassés de la partie I à la partie II de la liste : Bahamas, Brunei, Émirats arabes unis, Koweït, Qatar et Singapour. A partir de 1997, sept autres pays à revenu élevé ont été transférés dans la partie II, à savoir : Bermudes, îles Caïmans, Chypre, îles Falkland, Hong-Kong (Chine), Israël et Taipei chinois. Depuis le 1^{er} janvier 2000, les pays et territoires suivants ont été transférés à la partie II : Antilles néerlandaises, Aruba, Corée, Gibraltar, Libye, Macao, Mariannes du Nord, Nouvelle-Calédonie, Polynésie

française, îles Vierges (RU). En 2001, le Sénégal a été transféré dans le groupe des PMA et les îles Mariannes du Nord ont été retirées de la liste.

Les chiffres de l'aide totale aux pays de la partie I (APD) et aux pays de la partie II (AP) renvoient à la liste des bénéficiaires pour l'année correspondante. Lorsqu'un pays est ajouté ou supprimé d'un groupe de revenu de la partie I, les totaux relatifs aux groupes affectés sont ajustés rétroactivement afin de rendre aussi bonne que possible la comparabilité dans le temps sur la base de la liste en vigueur.

Pays donateurs

L'Espagne et le Portugal ont adhéré au CAD en 1991, le Luxembourg en 1992 et la Grèce en 1999. Leur aide est désormais comptée dans le total du CAD. Les montants des apports d'APD de ces pays avant leur adhésion au CAD ont été ajoutés aux données des années précédentes lorsqu'ils étaient disponibles. L'accession de chaque nouveau membre a augmenté l'APD totale du CAD mais réduit le rapport APD/PNB global, les programmes de ces pays étant généralement plus récents, et plus limités par rapport au PNB, que ceux des donateurs de plus longue date.

Traitement des remises de dettes

Le traitement de l'annulation des prêts non initialement comptabilisés dans l'APD a varié dans le passé. Jusqu'en 1992 inclus, lorsque l'annulation d'une dette non issue de l'APD répondait aux critères de l'APD, elle pouvait être notifiée comme APD. De 1990 à 1992 inclus, elle restait notifiable dans le cadre de l'APD d'un pays, mais était exclue du total du CAD. Depuis 1993, l'annulation de dettes initialement

accordées à des fins militaires peut être comptabilisée dans les autres apports du secteur public (AASP), tandis que l'annulation d'autres dettes non issues de l'APD (principalement des crédits à l'exportation) comptabilisée dans l'APD est incluse à la fois dans les données du pays et dans l'APD totale du CAD comme elle l'était jusqu'en 1989.

L'annulation du principal d'un prêt en cours initialement comptabilisé dans l'APD ne donne pas lieu à un nouveau versement

net d'APD. Statistiquement, l'avantage de cette annulation se traduit par le fait que les remboursements annulés n'ayant pas lieu, ils ne viennent pas réduire les versements nets d'APD.

Année utilisée pour le calcul des données

Sauf indication contraire, toutes les données contenues dans cette publication portent sur les années civiles.

Liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD pour les apports en 2001

Partie I : Pays et territoires en développement (Aide publique au développement)					Partie II : Pays et territoires en transition (Aide publique)	
PMA	PFR (PNB par habitant < \$760 en 1998)	PRIT1 (PNB par habitant \$761-\$3 030 en 1998)	PRITS (PNB par habitant \$3 031-\$9 360 en 1998)	PRE (PNB par habitant >\$ 9 360 en 1998) ¹	PECO et NEI	Pays et territoires en développement plus avancés
Afghanistan	* Arménie	Afrique du Sud	* Ouzbékistan	Botswana	Malte ¹	* Bélarus
Angola	* Azerbaïdjan	* Albanie	Papouasie-	Brésil	Slovénie ¹	* Bulgarie
Bangladesh	Cameroun	Algérie	Nlle-Guinée	Chili		* Estonie
Bénin	Chine	Belize	Paraguay	Cook, îles		* Hongrie
Bhoutan	Congo, Rép.	Bolivie	Pérou	Croatie		* Lettonie
Burkina Faso	Corée,	Bosnie-	Philippines	Gabon		* Lituanie
Burundi	Rép. dém.	Herzégovine	Sri Lanka	Grenade		* Pologne
Cambodge	Côte d'Ivoire	Colombie	St-Vincent	Liban		* Rép.
Cap-Vert	Ghana	Costa Rica	et Grenadines	Malaisie		slovaque
Centrafricaine, Rép.	Honduras	Cuba	Suriname	Maurice		* Rép.
Comores	Inde	Dominicaine,	Swaziland	● Mayotte		tchèque
Congo, Rép. dém.	Indonésie	Rép.	Syrie	Mexique		* Roumanie
Djibouti	Kenya	Dominique	Thaïlande	Nauru		* Russie
Érythrée	* Kirghize, Rép.	Égypte	● Tokelau	Palaos, îles		* Ukraine
Éthiopie	* Moldova	El Salvador	Tonga	Panama		
Gambie	Nicaragua	Équateur	Tunisie	● Ste-Hélène		
Guinée	Nigeria	Fidji	● Wallis	Ste-Lucie		
Guinée-Bissau	Pakistan	* Géorgie	et Futuna	Trinité et Tobago		
Guinée équatoriale	* Tadjikistan	Guatemala	Yougoslavie,	Turquie		
Haïti	Timor oriental	Guyana	Rép. fédérale	Uruguay		
Kiribati	* Turkménistan	Irak	Zones sous	Venezuela		
Laos	Viêt-nam	Jamaïque	administration			
Lesotho	Zimbabwe	Jordanie	palestinienne			
Liberia		* Kazakhstan				
Madagascar		Macédoine				
Malawi		(ex-Rép.				
Maldives		yougoslave)				
Mali		Maroc				
Mauritanie		Marshall, îles				
Mozambique		Micronésie,				
Myanmar		États fédérés				
Népal		Namibie				
Niger		Niue				
Ouganda						
Rwanda						
Salomon, îles						
Samoa						
São Tomé						
et Príncipe						
Sénégal						
Sierra Leone						
Somalie						
Soudan						
Tanzanie						
Tchad						
Togo						
Tuvalu						
Vanuatu						
Yémen						
Zambie						
				Seuil d'accèsion aux prêts de la Banque mondiale (\$5 280 en 1998)		
				● Anguilla		
				Antigua		
				et Barbuda		
				Arabie Saoudite		
				Argentine		
				Bahrein		
				Barbade		
				● Montserrat		
				Oman		
				Seychelles		
				St-Kitts et Nevis		
				● Turks et		
				Caïques, îles		
						● Antilles néerlandaises
						● Aruba
						Bahamas
						● Bermudes
						Brunei
						● Caïmans, îles
						Chypre
						Corée
						Émirats arabes
						unis
						● Falkland, îles
						● Gibraltar
						● Hong-Kong,
						Chine
						Israël
						Koweït
						Libye
						● Macao
						● Nouvelle-
						Calédonie
						● Polynésie
						française
						Qatar
						Singapour
						Taipei chinois
						● Vierges, îles
						(RU)

* Pays d'Europe centrale et orientale et Nouveaux États indépendants de l'ex-Union soviétique (PECO/NEI).

● Territoires.

1. Ces pays et territoires seront reclassés parmi les pays les plus avancés le 1^{er} janvier 2003.

En juillet 2002, les **pays pauvres très endettés (PPTÉ)** sont : Angola, Bénin, Bolivie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Congo (Rép.), Congo (Rép. dém.), Côte d'Ivoire, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Kenya, Laos, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Myanmar, Nicaragua, Niger, Ouganda, République centrafricaine, Rwanda, São Tomé et Príncipe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tanzanie, Tchad, Togo, Viêt-nam et Zambie.

Liste des abréviations¹

AASP	AUTRES APPORTS DU SECTEUR PUBLIC
ACI	APPEL A LA CONCURRENCE INTERNATIONALE
ACP	PAYS D'AFRIQUE, DES CARAÏBES ET DU PACIFIQUE
ADPIC	ASPECTS DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE QUI TOUCHENT AU COMMERCE
AERA²	INITIATIVE DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT ACCÉLÉRÉS EN ASIE
ANASE	ASSOCIATION DES NATIONS DE L'ASIE DU SUD-EST
APD	AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT
ASS	AFRIQUE SUBSAHARIENNE
ATRC	ASSISTANCE TECHNIQUE ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DANS LE DOMAINE DU COMMERCE
BafD	BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT
BasD	BANQUE ASIATIQUE DE DÉVELOPPEMENT
BERD	BANQUE EUROPÉENNE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT
BID	BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT
BIRD	BANQUE INTERNATIONALE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT
BMD	BANQUES MULTILATÉRALES DE DÉVELOPPEMENT
BRI	BANQUE DES RÈGLEMENTS INTERNATIONAUX
CAD	COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT
CCA²	BILAN COMMUN DE PAYS
CCE	COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES
CCI	CENTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL
CCNUCC	CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
CDE²	DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT
CDI	CADRE DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ
CE	COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE
CEDAW²	CONVENTION SUR L'ÉLIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION CONTRE LES FEMMES
CEI	COMMUNAUTÉ DES ÉTATS INDÉPENDANTS
CFA	COMMUNAUTÉ FINANCIÈRE AFRICAINE
CI	CADRE INTÉGRÉ POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE LIÉE AU COMMERCE DANS LES PAYS LES MOINS AVANCÉS
CIPD	CONFÉRENCE INTERNATIONALE DU CAIRE SUR LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT (1994)
CNUCED	CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT
CNUED	CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT, RIO DE JANEIRO, 1992
CSLP	CADRE STRATÉGIQUE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ
CT	COOPÉRATION TECHNIQUE
DCD	DIRECTION DE LA COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT
DTS	DROIT DE TIRAGE SPÉCIAL
ECDPM²	CENTRE EUROPÉEN DE GESTION DES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT
ECHO²	OFFICE HUMANITAIRE DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE
EPIN²	CRITÈRES POUR L'ÉVALUATION DES POLITIQUES ET INSTITUTIONS DES PAYS

EPP	ÉVALUATION DE PROGRAMME PAR PAYS
EPT	ÉDUCATION POUR TOUS
FafD	FONDS AFRICAÏN DE DÉVELOPPEMENT
FAsD	FONDS ASIATIQUE DE DÉVELOPPEMENT
FAS	FACILITÉ D'AJUSTEMENT STRUCTUREL
FED	FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT
FIDA	FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
FMI	FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL
FNUAP	FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION
FPD	FINANCEMENT PUBLIC DU DÉVELOPPEMENT
FRPC	FACILITÉ POUR LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ ET LA CROISSANCE
FSAP²	PROGRAMME D'ÉVALUATION DU SECTEUR FINANCIER (FMI/Banque mondiale)
GÉANT	GROUPE D'EXPERTS SUR L'ACCÈS AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES
GII	GROUPE INFORMEL INTERSECRÉTARIATS
HCR	HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS
ICDF²	FONDS INTERNATIONAL DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT
IDA²	ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT
IDA1²	INTEGRATED DEVELOPMENT ACTIVITY INFORMATION
IDE	INVESTISSEMENT DIRECT ÉTRANGER
IPH	INDICATEUR DE LA PAUVRETÉ HUMAINE
JBIC²	BANQUE JAPONAISE DE COOPÉRATION INTERNATIONALE
JITAP²	PROGRAMME INTÉGRÉ CONJOINT D'ASSISTANCE TECHNIQUE
KfW²	BANQUE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT (Allemagne)
NEI	NOUVEAUX ÉTATS INDÉPENDANTS (de l'ex-Union soviétique)
NEPAD²	NOUVEAU PARTENARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE
MICs	MESURES CONCERNANT LES INVESTISSEMENTS LIÉS AU COMMERCE
OCDE	ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES
OID	OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE DÉVELOPPEMENT
OIT	ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL
OMC	ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE
OMD	OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT
OMS	ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ
ONG	ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE
OSC	ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE
PAM	PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
PDGG²	DÉVELOPPEMENT PARTICIPATIF ET LA BONNE GESTION DES AFFAIRES PUBLIQUES
PECO	PAYS D'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE
PED	PAYS EN DÉVELOPPEMENT
PFR	PAYS A FAIBLE REVENU
PMA	PAYS LES MOINS AVANCÉS
PNUD	PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT
PNUE	PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT

PPTE	PAYS PAUVRES TRÈS ENDETTÉS (voir liste des bénéficiaires)
PRE	PAYS A REVENU ÉLEVÉ
PRITI	PAYS A REVENU INTERMÉDIAIRE, TRANCHE INFÉRIEURE
PRITS	PAYS A REVENU INTERMÉDIAIRE, TRANCHE SUPÉRIEURE
PSA	PARTENARIAT STRATÉGIQUE POUR L'AFRIQUE (auparavant, Programme spécial d'assistance à l'Afrique)
RBM²	GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS
RNB	REVENU NATIONAL BRUT
S-21	STRATÉGIE POUR LE XXI ^e SIÈCLE
SFI	SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE
SGP	SYSTÈME GÉNÉRALISÉ DE PRÉFÉRENCES
SCN	SYSTÈME DE COMPTABILITÉ NATIONALE
SNDD	STRATÉGIES NATIONALES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
SNPC	SYSTÈME DE NOTIFICATION DES PAYS CRÉANCIERS
SSB	SERVICES SOCIAUX DE BASE
SWAps²	APPROCHES SECTORIELLES
TIC	TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION
UE	UNION EUROPÉENNE
UNDAF²	PLAN-CADRE DES NATIONS UNIES POUR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT
UNESCO²	ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE
UNICEF²	FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE
WID²	PARTICIPATION DES FEMMES AU DÉVELOPPEMENT
WSSD²	SOMMET MONDIAL SUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL (Copenhague, 1995) SOMMET MONDIAL SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE (Johannesburg, 2002)

1. Cette liste n'est pas exhaustive. Elle fournit les abréviations les plus courantes relatives à la coopération pour le développement, y compris celles utilisées dans le présent rapport. Les sigles concernant les ministères et organismes d'aide sont fournis dans la section IV.
2. Sigle dans la langue d'origine.

Préface du Secrétaire général de l'OCDE	3
Avant-propos du Président du CAD	5
Vue d'ensemble du Président du CAD	11

Partie I
L'efficacité de l'aide

I	Plan d'action pour améliorer l'efficacité de l'aide	29
	1. Introduction	29
	2. Travaux menés actuellement par le CAD et la DCD sur l'efficacité de l'aide	30
	3. Orientations des travaux futurs	32
	4. Conclusion	36
II	Pour une gestion axée sur les résultats du développement et sur l'efficacité de l'aide	39
	1. Introduction	39
	2. Contexte stratégique	40
	3. Vers une gestion axée sur les résultats au niveau opérationnel	41
	4. La gestion des résultats dans le cadre de la réforme du secteur public dans les pays en développement	48
	5. Implications pour la gestion	52
	6. Principales conclusions du Forum	56
III	Pour l'harmonisation des pratiques des donateurs au service de l'efficacité d'acheminement de l'aide	59
	1. Introduction	59
	2. Enquête sur les besoins	60
	3. Cadre pour la coopération entre les donateurs	63

Partie II
Les efforts des donateurs

IV	L'examen par les pairs : un instrument de coopération et de changement	77
	1. Une méthode de travail de l'OCDE	77
	2. Le processus d'examen par les pairs du Comité d'aide au développement	86
V	Point sur les efforts et politiques des donateurs	93
	1. Évolution de l'APD en 2001	93
	2. Perspectives d'évolution de l'APD après Monterrey	96
	3. Délitement de l'APD aux pays les moins avancés	97
	4. Notes relatives aux différents membres du CAD	102
	Allemagne	103
	Australie	104
	Autriche	105
	Belgique	106
	Canada	107
	Communauté européenne	109
	Danemark	111
	Espagne	112
	États-Unis	114
	Finlande	117
	France	118
	Grèce	119
	Irlande	122

Italie	123
Japon	124
Luxembourg	125
Norvège	126
Nouvelle-Zélande	127
Pays-Bas	128
Portugal	129
Royaume-Uni	130
Suède	131
Suisse	132
5. Notes sur les programmes d'aide des pays de l'OCDE non membres du CAD	133
Corée	133
Islande	134
Mexique	134
Pologne	135
République slovaque	136
République tchèque	136
Turquie	137
 Module spécial : Les Objectifs du millénaire pour le développement : progrès accomplis au cours des années 1990	
139	

Partie III

Pour une mondialisation sans exclus

VI	Concrétisation du programme de Doha dans le domaine du renforcement des capacités commerciales	155
	1. Introduction	155
	2. La base de données sur le renforcement des capacités commerciales.....	157
	3. Atelier régional sur le « Renforcement des capacités commerciales dans le contexte africain »	158
VII	Œuvrer pour le développement dans des situations de partenariat difficile	171
	1. Introduction	171
	2. Atelier conjoint CAD/Banque mondiale/CE/PNUD sur le thème « Œuvrer pour le développement dans des situations de partenariat difficile », 28-29 octobre 2002.....	171
	3. Réunion d'experts du CAD sur le thème « Reconstruction et reprise en Afghanistan : imaginer l'avenir », 2 et 3 mai 2002.....	179
VIII	Investir dans la santé pour faire reculer la pauvreté	185
	1. Quelques informations concernant l'Ouvrage de référence du CAD sur la pauvreté et la santé	185
	2. Introduction	185
	3. Pauvreté et santé	187
	4. Actions indispensables pour promouvoir une approche de la santé favorable aux pauvres	188
	5. Définition et application d'une approche de la santé favorable aux pauvres.....	191
	6. Tenir compte du contexte prévalant dans le pays partenaire.....	196
	7. Mobiliser des ressources au service de l'amélioration de la santé des pauvres	197
	8. Améliorer l'efficacité avec laquelle la coopération pour le développement concourt à la réalisation des objectifs d'amélioration de la santé des pauvres	200

IX

Promouvoir les services de distribution d'eau et d'assainissement dans les pays en développement	203
1. Introduction	203
2. L'aide au secteur de la distribution d'eau et de l'assainissement : aperçu statistique.....	204
3. Fournir des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les villes en expansion rapide	211
4. Gestion des ressources en eau et égalité entre hommes et femmes.....	216

Partie IV
Le CAD et ses travaux

1. Le Comité d'aide au développement (CAD)	223
Mission du CAD.....	223
Activités essentielles.....	224
Structure et composition du CAD et de ses organes subsidiaires en 2002	226
2. La Direction de la Coopération pour le développement (DCD)	238
Structure de la Direction de la coopération pour le développement en 2002	240
Personnel de la Direction de la coopération pour le développement	241
Thèmes et alias du site Web CAD/DC	244
Annexe statistique	245

<i>Notes techniques</i> (y compris les principaux termes, définitions, abréviations et Liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD)	347
---	-----

Tableaux

Tableau III-1. Les facteurs de contrainte selon le classement donné par les personnes interrogées.....	61
Tableau III-2. Mesures proposées pour améliorer la gestion de l'aide	62
Tableau IV-1. Vue d'ensemble du processus des examens de l'aide	88
Tableau V-1. Apports nets d'aide publique au développement consentis par les membres du CAD en 2000 et 2001	94
Tableau VIII-1. Aide publique au développement (APD) en faveur de la santé, 1996-2001 : niveau annuel moyen des engagements et part dans l'aide ventilée par secteur	198
Tableau IX-1. Aide au secteur de la distribution d'eau et de l'assainissement par donneur	207

Graphiques

Graphique V-1. APD nette des membres du CAD en 2001.....	95
Graphique IX-1. Aide au secteur de la distribution d'eau et de l'assainissement, engagements 1973-2001 : moyenne mobile sur cinq ans	206
Graphique IX-2. L'aide dans le domaine de la distribution d'eau et de l'assainissement par sous-secteur, 1997-2001	208
Graphique IX-3. Répartition géographique de l'aide au secteur de la distribution d'eau et de l'assainissement, engagements 1996-2001	209
Graphique IX-4. L'aide au secteur de la distribution d'eau et de l'assainissement par bénéficiaire – Vue d'ensemble de la répartition au regard des besoins des populations	210

Encadrés

Encadré II-1.	La gestion axée sur les résultats au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni	45
Encadré II-2.	L'orientation vers les résultats à la Banque mondiale	47
Encadré II-3.	Réforme du secteur public en Tanzanie	49
Encadré II-4.	PARIS21	55
Encadré III-1.	Principes directeurs d'une aide au développement mieux coordonnée	65
Encadré III-2.	Un exemple de partenariat entre les donateurs et les gouvernements partenaires : le cas de l'Ouganda	67
Encadré III-3.	Le programme conjoint de soutien macro-financier au Mozambique.....	68
Encadré III-4.	Exemples de collaboration entre les donateurs en Inde et au Viêt-nam	71
Encadré III-5.	L'adoption de procédures communes : cas du Cambodge et du Viêt-nam	72
Encadré III-6.	Examiner les facteurs faisant obstacle à l'adoption de méthodes de travail plus souples	74
Encadré V-1.	Enquête auprès des utilisateurs des examens de l'aide	99
Encadré V-2.	Examen de l'aide du Canada par le CAD, 15 novembre 2002	108
Encadré V-3.	Examen de l'aide de la Communauté européenne par le CAD, 6 juin 2002	110
Encadré V-4.	Examen de l'aide de l'Espagne par le CAD, 9 avril 2002	113
Encadré V-5.	Examen de l'aide des États-Unis par le CAD, 22 octobre 2002	115
Encadré V-6.	Examen de l'aide de la Grèce par le CAD, 12 mars 2002.....	120
Encadré VI-1.	Instantané sur l'assistance technique et le renforcement des capacités dans le domaine du commerce (AT/RCDC) en 2001	159
Encadré VI-2.	Renforcement des capacités commerciales dans le contexte africain	164
Encadré VII-1.	Approches à suivre dans des situations de partenariat difficile.....	173
Encadré IX-1.	Réformer les services des eaux : principales priorités du point de vue institutionnel	212
Encadré IX-2.	Faciliter l'accès des pauvres à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement d'un prix abordable	215
Encadré IX-3.	Mettre en place des systèmes de distribution d'eau et d'assainissement de qualité et viables : pourquoi l'égalité entre femmes et hommes est importante	217
Encadré IX-4.	La participation des femmes au Projet pour l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement en milieu rural réalisé à Lombok.....	219



Extrait de :

Development Co-operation Report 2002

Efforts and Policies of the Members of the Development Assistance Committee

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/dcr-2002-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2003), « Œuvrer pour le développement dans des situations de partenariat difficile », dans *Development Co-operation Report 2002 : Efforts and Policies of the Members of the Development Assistance Committee*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/dcr-2002-10-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.